ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professeurs techniques adjoints

Question écrite n° 9312

Texte de la question

M Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation administrative des professeurs techniques adjoints. Ce corps d'enseignants qui etaient admis sur concours apres deux ans de formation a l'Ecole normale superieure d'enseignement technique a ete mis en voie d'extinction en 1975 et remplace par un concours de PT En 1977 et 1978, deux concours exceptionnels d'integration ont permis a une grande partie des professeurs PTA d'integrer le corps des PT, mais certains enseignants des dernieres promotions de PTA n'ont pas ete integres et se retrouvent aujourd'hui sans aucun statut, non representes dans les commissions paritaires academiques, restant les seuls professeurs de lycee a assurer un horaire de vingt heures par semaine. Il lui demande, dans la mesure ou ils ne representent qu'une centaine de cas, s'il n'envisage pas de reintegrer, sans limite d'age, les PTA dans le corps des certifies lors de la reforme prevue des corps d'enseignants.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des professeurs techniques adjoints de lycee technique qui n'ont pu beneficier du plan d'integration, prevu par le decret no 81-758 du 3 aout 1981, relatif aux modalites de recrutement des professeurs certifies et des professeurs techniques de lycee technique retient l'attention du ministre de l'education nationale de la jeunesse et des sports. S'il est exact que le dispositif reglementaire mis en oeuvre n'a pas permis l'integration de tous les interesses, a l'issue du plan quinquennal, il est rappele que cela tient essentiellement au fait que les professeurs techniques adjoints de lycee technique, non integres, ne remplissaient pas les conditions d'age et d'anciennete de service d'enseignement requis par le texte reglementaire. Toutefois, cette question fait actuellement l'objet d'un examen approfondi en vue d'apporter une solution satisfaisante a la situation des quelques professeurs adjoints de lycee technique qui n'avaient pu beneficier d'une integration en application du decret du 3 aout 1981.

Données clés

Auteur : M. Le D•aut Jean-Yves
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9312
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 580